

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : Directrice Adjointe EDF Hydro-Alpes Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : LYAUDET-SARRON Pascale Adresse : 200 rue de l'Etang Commune Saint-Martin-le-Vinoux Code postal 38950 Nature des activités : Qualification :

B. QUELS SERONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Description (1)
Oiseaux	
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction, altération de 1,57 ha d'habitats de nidification (boisements à dominante feuillue)
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820))	
Loriot d'Europe, Loriot jaune (<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange à longue queue, Orite à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758))	
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758))	
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758))	
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817))	
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758))	
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758))	
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758))	
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758))	<i>Espèces potentielles</i> Destruction, altération de 1,57 ha d'habitats de nidification potentiel (boisements à dominante feuillue)
Buse variable (<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758))	
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758))	
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758))	
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction, altération d'environ 0,2 ha de plantations de résineux potentiellement favorables à la nidification
Mésange boréale (<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827))	
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758))	
Mésange noire (<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758))	<i>Espèce potentielle</i> Destruction de 0,2 ha de plantations de résineux potentiellement favorables à la nidification
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758))	
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction globale de 1,77 ha d'habitats de nidification potentiel (boisements à dominante feuillue représentant 1,57 ha et de résineux plantés représentant 0,2 ha)
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820))	
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction de 1,75 ha d'habitats de nidification potentiel (milieux semi-ouverts et arbustifs)
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783))	
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant (<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817))	

Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758))	
Pic vert, Pivert (<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758))	
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758))	
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787))	
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758))	
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758))	<i>Espèces potentielles</i>
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i> (C. L. Brehm, 1831))	Destruction de 1,75 ha d'habitats de nidification potentiel (milieux semi-ouverts et arbustifs)
Serin cini (<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766))	
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766))	
Reptiles	
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier (<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789))	<i>Espèces potentielles</i> Destruction de 0,18 ha d'habitats humides
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758))	Impact potentiel de la vidange Habitats d'hivernage/estivage multiples (milieux boisés, alignements d'arbres, haies, pelouses et prairies)
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768))	Destruction de 1,5 ha d'habitats de vie potentiels (boisements feuillus dont les lisières peuvent être plus particulièrement favorables) pour un total de 2,9 ha de milieux arborés variés
Orvet (<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758))	
Coronelle lisse (<i>Cornella austriaca</i> (Laurenti, 1768))	<i>Espèces potentielles</i>
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789))	Destruction de 0,97 ha d'habitats fonctionnels (milieux thermophiles)
Lézard des souches, Lézard agile (<i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758))	Habitats d'hivernage/estivage multiples (boisements feuillus, alignements d'arbres, fourrés arbustifs)
Lézard à deux raies, Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802))	Destruction de 0,97 ha d'habitats fonctionnels (milieux thermophiles)
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768))	Habitats d'hivernage/estivage multiples (boisements feuillus, alignements d'arbres, fourrés arbustifs)
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i> , Linnaeus, 1758)	
Mammifères terrestres (hors Chiroptères)	
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction de 2,07 ha d'habitats potentiellement favorables à l'espèce (boisements, alignements d'arbres, parcs et jardins), dont 0,2 ha de plantations de résineux
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758))	<i>Espèce potentielle</i> Destruction de 1,87 ha d'habitats potentiellement favorables à l'espèce (alignements d'arbres, parcs et jardins)
Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758))	Destruction de 1,2 ha d'habitat de vie potentiel (fourrés arbustifs) dont 0,3 ha plus favorables
Chiroptères	
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774))	
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817))	
Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i> (Helvesen & Heller, 2001))	
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817))	Destruction de 1,34 ha de boisements de feuillus (y compris haies, ripisylves), représentant des habitats de transit / alimentation
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817))	Abattage de 14 arbres potentiels pour le gîte des chauves-souris arboricoles dans l'emprise travaux
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774))	(jusqu'à 25 arbres en comptant ceux à proximité)
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817))	
Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758))	
Murin cryptique (<i>Myotis crypticus</i> (Ruedi, Ibáñez, Salicini, Juste & Puechmaille, 2019))	<i>Espèces potentielles</i> Destruction de 1,34 ha d'habitats de transit / alimentation et abattage de 14 arbres potentiellement favorables pour le gîte des chauves-souris arboricoles dans l'emprise travaux (jusqu'à 25 arbres en comptant ceux à proximité)
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817))	
Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845))	
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814))	Destruction de 0,10 ha (linéaire de 30 m) de falaises potentiellement favorables au gîte des chauves-souris
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774))	

Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774))	fissuricoles
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837))	<i>Espèces potentielles</i> Destruction de 0,10 ha (linéaire de 30 m) de falaises potentiellement favorables au gîte de chauves-souris fissuricoles
Insectes	
La Bacchante (<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763))	Destruction de 0,93 ha de son habitat de vie potentiel (milieux boisés)

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte (cf. rapport du dossier de demande de dérogation – Mosaïque Environnement)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Modification de l'aménagement hydroélectrique de Saut-Mortier en installant un dispositif de turbinage/pompes et en recalibrant le chenal d'évacuation du barrage de Saut Mortier. Ces travaux nécessiteront l'élargissement des chemins d'accès aux zones de travaux, la création d'une base-vie et la sécurisation d'une falaise en rive droite de l'Ain.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Destruction directe de milieux terrestres et humides favorables aux cycles de vie de plusieurs espèces d'oiseaux, de reptiles, de mammifères et d'insectes. Une partie de ces impacts sur les habitats d'espèces sera réduite par des mesures de renaturation et de restauration. Des mesures compensatoires sont également prévues, avec notamment la création de mares, la restauration de boisements, la restauration de pelouses et la mise en place d'îlot de sénescence.

Altération Préciser :

Altération des surfaces favorables à la reproduction, l'alimentation, l'hivernage et l'estivage de plusieurs groupes d'espèces – notamment au droit de la base vie (renaturation après travaux).

Dégradation Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Accompagnement par un chiroptérologue et un écologue généraliste

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les travaux sont prévus entre septembre 2024 et octobre 2029
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Jura (39)

Cantons : Moirans-en-Montagne

Communes : Lect (39260) et Vescles (39240)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Cf. ci-dessous

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée (cf. rapport du dossier Demande de Dérogation Espèces Protégées – EDF / Mosaïque Environnement et atlas cartographique annexé à ce document) :

INCIDENCES	MESURES ASSOCIEES
Destruction ou détérioration d'habitats terrestres	<p>MR2 : Restauration et renaturation des zones impactées par le chantier</p> <p>MC2 : Mise en place d'une gestion de milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à la biodiversité</p> <p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p> <p>MR33 : Préservation du tuf et de la végétation associée</p> <p>ME8 : Utilisation du tracé de la piste existante</p>
Destruction d'espèces végétales remarquables	<p>MR34 : Déplacement des pieds d'Aster amelle</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (base vie et plateforme d'entreposage)	<p>MR2 : Restauration et renaturation des zones impactées par le chantier</p> <p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR17 : Défavorabilisation de la zone d'installation de chantier puis décapage hors période de sensibilité</p> <p>MR18 : Précaution pour limiter la destruction d'espèces liée à la circulation d'engins</p> <p>MC2 : Mise en place d'une gestion des milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à la biodiversité</p> <p>MC8 : Gestion d'ourlets favorables à la Bacchante</p> <p>MA1 : Suivi environnemental du chantier – Suivi des populations de la Bacchante à une échelle plus large et des habitats favorables de l'espèce dans le secteur d'étude</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (emprise de la plateforme usine)	<p>MR2 : Restauration et renaturation des zones impactées par le chantier</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR18 : Précaution pour limiter la destruction d'espèces liée à la circulation d'engins</p> <p>MA2 : Transparence de l'ouvrage de Saut-Mortier pour la Couleuvre vipérine, le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe</p> <p>MC4 : Mise en place d'une gestion des milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à la biodiversité</p> <p>MC3 : Création de mares</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (travaux de sécurisation de falaise)	<p>MR3 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR19 : Expertise préalable par escaladeurs avant la phase de travaux</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (travaux de recalibrage)	<p>MR2 : Restauration et renaturation des zones impactées par le chantier</p> <p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR19 : Expertise préalable par escaladeurs avant la phase de travaux</p> <p>MR20 : Abattage adapté des éventuels arbres à cavités</p> <p>MR21 : Dispositif antiretour ou obturation des fissures/cavités après envol des individus</p>
Impacts résiduels directs sur les espèces protégées habitats et habitats d'espèces (toutes espèces)	<p>ME8 : Utilisation du tracé de la piste existante</p> <p>MA1 : Suivi environnemental du chantier (par une équipe d'écologues)</p> <p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p>
Impacts résiduels directs et indirects sur les espèces protégées	<p>ME8 : Utilisation du tracé de la piste existante (évitement amont)</p> <p>MA1 : Suivi environnemental du chantier (par une équipe d'écologues)</p> <p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p>

Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (oiseaux)	<p>MR3 : Restriction géographique du chantier et balisage</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR2 : Restauration et renaturation des zones impactées par le chantier</p> <p>MR20 : Abattage adapté des éventuels arbres à cavités après envol des individus</p> <p>MC2 : Mise en place d'une gestion des milieux ouverts ou semi-ouverts favorables à la biodiversité</p> <p>MC4 : Mise en place une gestion de milieux boisés favorables à la biodiversité</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (chauves-souris et leurs habitats)	<p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR19 : Expertise préalable par escaladeurs avant la phase travaux</p> <p>MR20 : Abattage adapté des éventuels arbres à cavité</p> <p>MR21 : Dispositif antiretour ou obturation de fissures/cavités après envol des individus</p>
Destruction d'espèces ou modification d'habitats d'espèces (amphibiens/ reptiles)	<p>MR18 : Précaution pour limiter la destruction d'espèces liée à la circulation d'engins</p> <p>MR4 : Adaptation de la période des travaux</p> <p>MR21 : Dispositif antiretour ou obturation de fissures/cavités après envol des individus</p> <p>MR22 : Capture/déplacement de la population de Triton palmé</p>
Perturbation des espèces animales (faune nocturne dont chauves-souris, toutes espèces)	<p>MR23 : Adaptation des éclairages en phases travaux et exploitation</p> <p>MR24 : Limitation des émissions atmosphériques en phase chantier</p>
Dégradation des fonctionnalités écologiques	<p>MA2 : Transparence de l'ouvrage de Saut-Mortier pour la Couleuvre vipérine, le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe</p>

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Mise en place d'un suivi faune à long terme

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi des mesures sera réalisé pendant 10 années (n+1 ; n+2 ; n+5 ; n+10)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à ..Saint Martin le Vinoux.....
le ..2017/23.....
Votre signature